

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du jeudi 19 décembre 2013 à 20 h 15

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

Il salue la présence de M. Daniel Gonzalez, rédacteur au journal La Côte, M. Philippe Zurcher, nouveau boursier et Mme Kammermann, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Préavis municipal n°6/2013 relatif au budget pour l'année 2014
5. Préavis municipal n°7/2013 relatif à l'adhésion à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans le district de Morges
6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
7. Propositions individuelles et divers

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2013 : ce dernier a été affiché dès 19h45 à la salle communale et publié sur internet. Les personnes qui le souhaitaient pouvaient également demander que la version papier leur soit envoyée.

Le président prend la parole lit l'ordre du jour. Il propose de nommer une commission ce soir pour qu'elle puisse commencer à travailler sur le projet de fusion. Il propose donc un nouveau point 6 dans l'ordre du jour intitulé « nomination de la Commission sur la fusion ». L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Membres présents : 27

Membres excusés : 17

Membres absents : 25

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

M. Didier Barbay demande la parole et fait remarquer que son nom a été mal orthographié et que les nom et prénom de Mme Cecilia Costa ont été inversés au point 5.

La secrétaire prend note de ces remarques et présente ses excuses à M. Daniel Barbay.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013 est ensuite adopté par le Conseil à l'unanimité.

3. Démission/s et assermentation/s

M. Didier Barbay demande la parole et fait remarquer que **Mme Joan Lambert** n'a pas reçu de convocation.

Le président répond que seuls les membres ont reçu la convocation, qui a par ailleurs été affichée au pilier public. Il est toutefois vrai qu'un courrier aurait pu être envoyé à Mme Joan Lambert pour l'informer personnellement de la tenue de la séance mais le Bureau n'y a pas pensé. Ce sera fait pour la prochaine séance.

Etant donné qu'il n'y a ni démission ni assermentation, il est passé au point suivant.

4. Préavis municipal n°6/2013 relatif au budget pour l'année 2014

M. Steve Paux prend la parole et résume les points essentiels du préavis.

M. Philippe Urfer, rapporteur de la Commission de gestion, donne lecture du rapport recommandant l'acceptation du préavis n° 6 tel que présenté.

Le président demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie Monney prend la parole et demande combien a rapporté la "taxe poubelle". **M. Steve Paux** explique qu'il est difficile de répondre à ce stade car seul l'équivalent de 5 mois de taxe a été reversé à la Commune. Il y avait en outre une erreur de calcul, ce qui a donné lieu à un correctif. Toutefois, pour le moment, le montant fixé semble être nécessaire pour couvrir les frais et ne sera donc pas diminué.

Il est passé au vote. **Le préavis n°6/2013 est accepté à la majorité, avec une abstention.**

M. Didier Barbay demande la parole et insiste sur le fait que des délais sont prévus pour l'adoption du budget et demande à ce que ceux-ci soient respectés à l'avenir. **M. Daniel Barbezat** explique que le problème de la date de l'adoption a été discuté avec la Préfecture. **M. Didier Barbay**

explique que la Commission de gestion a besoin de temps pour organiser une ou plusieurs rencontres avant la séance du Conseil.

5. Préavis municipal n°7/2013 relatif à l'adhésion à l'Association Régionale Touristique - Réorganisation du tourisme dans le district de Morges

M. Daniel Barbezat résume le préavis et explique notamment que son adoption permettrait de faire connaître les Bed & Breakfast de la commune et des environs et plus généralement de réorganiser l'ensemble du tourisme, car Saubraz est entourée de lieux touristiques (Signal de Bougy, Arboretum, etc.). Pour information, il y aurait un panneau du tourisme qui indique les auberges, lieux touristiques, etc.

Le président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion, **M. Didier Barbay**, qui lit le rapport recommandant l'acceptation du préavis municipal n°7/2013.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne souhaite s'exprimer.

Il est passé au vote. **Le préavis n°7/2013 est adopté à la majorité, avec un refus et deux abstentions.**

6. Nomination de la Commission sur la fusion

Le président donne la parole aux membres de l'assemblée qui voudraient proposer des personnes.

M. Didier Barbay propose **M. Raoul Richiger**, qui accepte. **M. Jean-Luc Badel** est proposé mais indique qu'il ne sera pas souvent disponible. **M. Raoul Richiger** insiste sur le fait que la fusion est un événement important et concerne tous les habitants du village. **M. Vittorio Donadeo** accepte après avoir été proposé. **M. Jean-Luc Badel** propose **Mme Laetitia Schriber**, qui accepte. **M. Raoul Richiger** s'enquit de savoir comment le contact sera établi avec les commissions des autres communes. **Daniel Barbezat** indique que les informations nécessaires parviendront à la Commission par l'intermédiaire de la Municipalité.

M. Philippe Urfer fait remarquer que 3 personnes est peut-être un nombre insuffisant et propose de nommer plus de monde. **Le président** propose donc de nommer des suppléants. **M. Jean-Luc Badel** accepte d'être suppléant. **M. Vittorio Donadeo** propose **Mme Jeannine Isch** et **M. Philippe Urfer** propose **Mme Ghislaine Forster**. Toutes deux acceptent.

La Commission sur la fusion est donc constituée de **M. Raoul Richiger**, **M. Vittorio Donadeo** et **Mme Laetitia Schriber** ainsi que de **Mme Jeannine Isch**, **Mme Ghislaine Forster** et **M. Jean-Luc Badel** comme membres suppléants.

7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

M. Daniel Barbezat informe l'assemblée que l'aubergiste a exprimé son souhait de mettre un terme au contrat bail au 23 décembre 2013. Il doit à trouver un repreneur étant donné que le bail ne peut être résilié de façon anticipée.

Mme Marinette Donadeo, présidente de l'association du four à pain, informe le conseil que le four fonctionne de nouveau. Le grand four a été rénové. Ce sera également le cas du toit et des murs. Les travaux ont été rendus possibles grâce au travail des bénévoles et aux dons mais l'association devra demander de l'aide à la Commune. Elle rappelle que ce samedi aura lieu une vente de tresse en la présence du Père Noël.

M. Vincent Gobat prend la parole et précise que la taxe CO₂ sera augmentée dès 2014 et passera de Fr. 36.-/tonne à Fr. 60.-/tonne selon décision de la Confédération. Ce sera la même chose pour le mazout. En outre, pour équilibrer les comptes par rapport à l'épuration, la taxe d'épuration va passer de 1.30/m³ à 1.70/m³ ce qui correspond au maximum autorisé.

Après ces informations, **M. Raoul Richiger** demande la parole et aimerait savoir si le tenancier a payé tout ce qu'il devait à la Commune. **M. Daniel Barbezat** explique que tout avait été payé régulièrement selon le constat qui avait été fait il n'y a pas longtemps mais il faudra faire un décompte précis lorsqu'il partira. Il y a une caution de Fr. 24'000.-. La décision du tenancier fait suite à l'annonce de la Commune qu'elle ne renouvellerait pas le bail qui expire en mars 2015. **Mme Denise Badel** demande s'il est judicieux d'attendre du tenancier qu'il trouve un repreneur et s'il ne vaudrait pas mieux que la Commune cherche par elle-même. **M. Daniel Barbezat** répond que c'est actuellement en réflexion au sein de la Municipalité.

Le président demande si le Bureau a des communications ou propositions à faire.

Mme Edmée Borel indique que l'APS a versé la somme de Fr. 750.- au Téléthon.

Le président informe l'assemblée que le groupe de travail pour établir le nouveau règlement du conseil s'est déjà réuni et terminera le projet en début d'année. Il indique également que, sur demande de la préfecture, une commission de recours sur les taxes et impôts sera mise sur pied dès 2014.

M. Jean-Luc Badel demande la parole et exprime le souhait de recevoir des factures plus précises pour l'eau à l'avenir, soit une facture par relevé. Le nouveau trésorier **M. Philippe Zurcher** en prend note.

M. Raoul Richiger aimerait ensuite savoir s'il est envisageable d'installer à l'école un défibrillateur et proposer une formation pour son utilisation.

M. Daniel Barbezat précise qu'il n'est pas possible d'installer un tel appareil si des personnes ne sont pas formées pour l'utiliser. **M. Jean-Luc Badel** s'exprime et explique que l'utilisation d'un tel appareil est très délicate et fait parfois peur aux gens qui préfèrent attendre un médecin. **Mme Nicole Huguenin** rappelle que des cours de premiers secours ont été donnés lors de la préparation au permis et qu'il appartient à tout un chacun de connaître les bons gestes. Il n'appartient pas à la Commune de prendre en charge une telle dépense. Néanmoins, **la Municipalité** prend acte de cette requête et se renseignera pour pouvoir répondre de façon plus exhaustive. **M. Jean-Luc Badel** précise encore que l'entretien de ces appareils coûte cher.

Mme Sylvie Monney aimerait connaître le statut des neuf villas pour lesquelles un permis de construire a été délivré. **M. Vincent Gobat** explique que le promoteur n'a pas tenu compte des pylônes électriques et qu'il faudra donc les enterrer avant de pouvoir construire. Il y a également une sortie d'eau qui devra éventuellement être déviée, celle-ci n'est toutefois pas sur le terrain de la commune. **Mme Marinette Donadeo** précise que l'eau ne coulait pas avant que l'arbre soit coupé. **M. Daniel Barbezat** indique qu'il faudra voir ce qu'il est possible de faire quand les travaux commenceront.

Mme Jeannine Isch demande si les places de parc jaunes sont louées ou mises en location. **M. Daniel Barbezat** explique que la Commune attend l'adoption du nouveau règlement de police qui permettra de les louer et d'amender. **Mme Jeannine Isch** propose que la même réflexion soit faite pour les personnes qui parquent à l'année au cimetière. Selon les indications de **M. Daniel Barbezat**, ce serait déjà en projet.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, **le président** remercie la Municipalité, la Commission de gestion, les membres du Conseil, le Bureau, les deux secrétaires et M. Philippe Zurcher et souhaite à tout le monde d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h30 et les membres sont conviés à la traditionnelle verrée, accompagnée pour l'occasion d'une fondue.

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Laetitia Schriber